



**Pour simplifier et sécuriser
vos paiements
au Trésor Public**

(avis de cantine, garderie,
loyer, eau, assainissement, ...)

Préférez le

Prélèvement Automatique !



Pourquoi préférer le

Prélèvement ?

Parce que

**c'est pratique, simple,
sûr et souple**

- ☑ C'est pratique ! Plus de déplacement ni de frais de correspondance pour l'envoi de votre paiement.
- ☑ C'est simple ! Un formulaire à compléter et un RIB suffisent pour la mise en place du service.
- ☑ C'est sûr ! Plus de risque de retard ou d'oubli. Le prélèvement automatique, c'est l'assurance d'une facture payée à temps.
- ☑ C'est souple ! Vous pouvez adhérer au service tout au long de l'année et également interrompre le prélèvement à tout moment.

Alors n'hésitez plus et adhérez au prélèvement automatique !

Renseignements auprès de votre service municipal concerné